



PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS, LA VILLE DE BORDEAUX ET BORDEAUX MÉTROPOLE

APPEL À PROJETS 2023

CALENDRIER

Dépôt des candidatures
Jusqu'au 12 juin 2023

Étude des dossiers
Juin/Juillet 2023

Annonce des résultats
Juillet 2023

L'Institut français, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ont conclu une convention d'une durée de 3 ans pour la période 2022-2024, dont l'un des objectifs est l'accompagnement des acteurs et opérateurs culturels et artistiques du territoire dans une dynamique de projection et de collaborations à l'international pour permettre une montée en compétence et/ou une accentuation de leur présence dans des réseaux internationaux.

Dans ce cadre, l'Institut français, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ouvrent un appel à projets (session unique) pour l'année 2023.

CANDIDATS ELIGIBLES

Cet appel à projets est destiné aux artistes, acteurs de la sphère culturelle et créative et des structures culturelles du territoire de Bordeaux et Bordeaux Métropole.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Les projets déposés devront s'intégrer dans l'une au moins des grandes orientations voulues et déterminées par les partenaires de la convention et prendre en compte les grands enjeux contemporains et les zones géographiques prioritaires

❖ Priorités thématiques

- **Hybrider culture et économie sociale et solidaire** : dans le contexte de la présidence du Forum mondial de l'économie solidaire de 2022 à 2024 par la Ville de Bordeaux, les partenaires de la convention souhaitent porter le changement des modèles économiques ;
- **Valoriser l'identité multiculturelle de Bordeaux et les apports du métissage** : vision plurielle et diverse du monde, favoriser l'interculturalité en affirmant que les arts et les pratiques artistiques sont un outil de dialogue entre les cultures ;
- **Jeunesse** : favoriser les projets permettant de créer un nouveau rapport avec le public, les œuvres et les artistes.

❖ Les grands enjeux contemporains

- Les **droits culturels** ;
- L'**égalité des genres** ;
- La **participation citoyenne** ;
- La **défense des valeurs républicaines** ;
- L'**éducation artistique et culturelle** :
 - la prise en compte des enjeux de **transition écologique**, tant dans la conception des projets soutenus que dans les thématiques ou propos des projets.

❖ Les zones géographiques prioritaires :

- **Jumelages et accords de coopération** : Ashdod, Bakou, Bristol, Casablanca, Fukuoka, Lima, Los Angeles, Madrid, Munich, Oran, Porto, Québec, Wuhan ; Bamako, Bilbao, Cracovie, Ouagadougou, Ramallah, Riga, Saint Pétersbourg ; Etat du Telangana / Hyderabad, la Communauté urbaine de Douala.
- **Zones géographiques prioritaires** : l'axe atlantique (péninsule ibérique/Amérique Latine), l'axe européen (continent européen), le continent africain.

PROJETS ELIGIBLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

❖ Typologie de projets éligibles

- **Collaborations entre équipes/structures culturelles et artistiques de Bordeaux et de Bordeaux Métropole et équipes/structures culturelles et artistiques étrangères** : ces projets (co-créations, transmission, résidences, etc.) doivent s'inscrire dans une perspective d'échanges et de structuration ou de pérennisation de liens à l'international ;
- **Projets de diffusion** : dans une logique de responsabilité en lien avec la transition écologique, les mobilités doivent être pensées pour permettre aux porteurs de projet d'effectuer des rencontres professionnelles et d'échanger avec les publics locaux ;
- **Mise en place ou accompagnement de temps forts** : sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux intervenants et équipes invités et qui mobilisent professionnels et programmeurs étrangers lors de moments spécifiques (inauguration, rendez-vous lors de la manifestation). Une attention particulière sera accordée aux événements prescripteurs ;

❖ Critères d'éligibilité spécifiques

- **Lien avec le réseau culturel extérieur français** : les porteurs de projets devront informer le service culturel de l'Ambassade de France, ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s) ;
- **Égalité femmes-hommes** : la mise en place de politiques et mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes est un impératif dans les projets soutenus.

❖ Critères de sélection

- **Les actions basées sur la réciprocité dans la durée et porteuses de développement** pour le porteur de projet sont privilégiées ;
- **Les projets en lien avec les coopérations établies par la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole** seront prioritaires ;
- **La prise en compte des enjeux de transition écologique** : une attention positive particulière sera accordée aux projets qui développent une démarche en faveur de la transition écologique, en particulier : efforts de réduction de l'impact environnemental (mutualisation des déplacements, alimentation, choix de solutions techniques moins carbonées...), attention portée au cycle de vie des matériaux (acquisition de matériel, fournitures, conception de décors) ;
- **le degré de structuration du porteur de projet** : aptitude à mobiliser les moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et pour assurer une exploitation du projet *a posteriori* sera étudiée avec attention ;
- **l'économie globale du projet** : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués.

DISCIPLINES ELIGIBLES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

- arts visuels (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode) ;
- cinéma et audiovisuel ;
- arts de la scène (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ;
- cultures urbaines ;
- création numérique (jeux vidéo, réalité immersive, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, etc.) ;
- débat d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction ;
- promotion de la langue française et de la francophonie ;
- le patrimoine abordé à travers un volet médiation numérique ou mis en valeur par la création contemporaine ; le patrimoine dans le cadre des Saisons et Années créées mises en œuvre par l'Institut français et un pays étranger, invité officiel de la France ;
- projets pluridisciplinaire.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2023, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

Formulaire en ligne : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

Documents à joindre - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- Vos **budgets annuels de structure** depuis 2020 et votre prévisionnel 2023 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si artiste.
- Un **dossier de présentation détaillé de votre projet** Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole (présentation détaillée du projet et des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

CADRE FINANCIER

- L'aide apportée au projet par l'Institut français, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ne peut dépasser les 50% du budget global ;
- Principales dépenses éligibles : transports des biens et des personnes (internationaux, nationaux et locaux), frais d'hébergement, per diem, frais de communication, édition de catalogues, traductions. La liste exhaustive des dépenses éligibles peut être transmise sur demande à l'Institut français.
- Merci de consulter la [procédure relative au versement des aides](#).

EXAMEN DES DOSSIERS

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, **leur pertinence au regard des priorités que l'Institut français, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole se sont données** et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteurs de projet seront **notifiés par e-mail** des résultats pour les candidats dont les dossiers auront été retenus uniquement. **Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ».**

Les organisateurs de cet appel à projets tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19 : les projets soutenus devront être en mesure de présenter des **garanties de faisabilité** avant que les soutiens puissent être engagés financièrement.

CONTACTS

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec l'Institut français et/ou la Ville de Bordeaux et/ou Bordeaux Métropole avant le dépôt du dossier afin de s'assurer de l'éligibilité du projet.

VILLE DE BORDEAUX

Yohan DELMEIRE

Direction de la de la création artistique et des territoires
y.delmeire@mairie-bordeaux.fr

INSTITUT FRANÇAIS

Justine MARCIENNE

Pôle Partenariat avec les Collectivités Territoriales
Justine.marcienne@institutfrancais.com

BORDEAUX MÉTROPOLE

Lucien BRUNEAU

Directeur des Relations Internationales
ri@bordeaux-metropole.fr

Date limite de dépôt des dossiers : **le 12 juin 2023**